Publics visés : Entreprises privées et publiques issues des secteurs industrie, bâtiment, travaux publics, commerce et des activités de bureau : Salariés, agents, encadrement, élus, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.
Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.
Pré-requis vivement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant ou son représentant en tant que pilote du projet de prévention.

Objectif : Maitriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Contenu :

- Les notions de risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles).
- Les statistiques : les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Les enjeux et les principes généraux de la prévention des risques.
- Les connaissances élémentaires d'anatomie et de physiologie.
- Les éléments déterminants de l'activité physique.
- L'observation et l'analyse de sa situation de travail.
- L'identification et l'analyse des déterminants.
- Les propositions de pistes d'améliorations (humain, organisationnel et technique).
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur PRAP IBC - Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002).
 Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges, études de cas réels et mises en situations.

Durée : 2 jours non-consécutifs (1 jour + 1 jour) avec travail intersession.
Suivi : Émargement collectif et individuel.
Nombre de participants maxi : 10
Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur PRAP IBC ».
Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite à l'épreuve certificative.
Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.
Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.